

Département
du Nord

Arrondissement
Dunkerque

COMMUNE D'HONDSCHOOTE
ARRETE MUNICIPAL N°260309AR047CB

Arrêté portant réglementation de la circulation et le stationnement – Avenue du Quai / Rue du citoyen Goury / Rue Delaroière / Rue du Waesendaele - Hondschoote.

Le Maire d'Hondschoote

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

Vu la demande d'arrêté de police de la circulation présentée par M. Florian QUENENSSE, RAMERY

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement Avenue du Quai, Rue du citoyen Goury, rue Delaroière, rue du Waesendaele à Hondschoote afin de réaliser aux travaux de réfection de trottoir et de voirie gérés par la CCHF

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et des riverains.

ARRETE

Article 1° - En raison des travaux sus visés, les mesures suivantes seront appliquées à Hondschoote :

- Avenue du quai : du Mardi 10 mars au Jeudi 12 mars 2026 de 7h00 à 17h00 :

- stationnement interdit

- circulation interdite

- Avenue du quai, Rue du Citoyen Goury, rue Delaroière, rue du Waesendaele :

- du Lundi 16 mars au Mercredi 18 mars 2026 de 7h00 à 20h00 :

- stationnement interdit

- circulation interdite

- du Jeudi 19 mars au Lundi 30 mars 2026 de 7h00 à 17h00

- stationnement interdit

- circulation interdite

Article 2° - Mise en place d'une déviation par la société Ramery

Article 3° - Les restrictions et interdictions énoncées à l'article 1 et 2 seront effectives dès la mise en place des panneaux réglementaires de signalisation par la société chargée des travaux.

Article 4° - Ampliation du présent arrêté sera faite à :

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hondschoote, pour information et exécution.

Les Services Municipaux, pour information et exécution.

Les Services de Secours et d'Incendie, pour information.

M. Florian QUENENSSE, RAMERY, pour information et exécution.

M. VERMERSCH, Adjoint aux Travaux, pour information.

M. PERCAILLE, Conseiller délégué à la Sécurité, pour information.

HONDSCHOOTE, le 09 mars 2026

Le Maire d'Hondschoote
H. SAISON

